

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUVRON

## Séance du 20 novembre 2024

Sous la Présidence de M. Jean-Luc LELIEVRE, Maire de la Commune, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie au nombre prescrit par la Loi.

La convocation en réunion ordinaire a été adressée le 15 novembre 2024

Présents : Mmes COLLIN Sabrina, MARIR Annick  
Mrs DUMONT Eddy, Jean-Luc LELIEVRE, LEMAIRE Michaël, LOUIS Jean-Paul  
Absents : Mme LACOUR Sandra, Mrs DEPARDIEU Adrien, DO ROSARIO Cyril,  
PARANT François  
Procurations : Mme LACOUR Sandra à Mme COLLIN Sabrina  
M. DEPARDIEU Adrien à M. LELIEVRE Jean-Luc

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme COLLIN Sabrina, nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 2 octobre 2024.

### **2024-29) Domaine et Patrimoine – Acte de gestion du domaine privé (3.6) Projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale période 2025 - 2029.**

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le **projet de prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale** établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

***EMET un avis favorable au projet d'arrêté transitoire de crise de l'aménagement proposé,***

### **2024-30) Finances Locales — Décisions budgétaires (7.1) Annule et remplace Décision Modificative 2 DCM 23 du 2 oct 24**

Après vérification par la Trésorerie, la Délibération 23 correspondant à la DM n° 2 erronée au niveau des dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

***AUTORISE l'annule et remplace comme suit :***

#### ***En Dépense de fonctionnement***

***chap 042 compte 60633 Fournitures de voirie - 510€***  
***chap 011 compte 60633 Fournitures de voirie +510€***

#### ***En Recette de fonctionnement***

***chap 042 compte 781 Rep sur Dotation aux provisions - 510€***  
***chap 78 compte 781 Rep Dotation aux provisions +510€***

## **2024-31) Commande Publique Autres contrats (1.4) - Convention Règlement Générale de Protection des Données RGPD 2025 2026**

M. Le Maire expose aux Conseillers le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD » n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes,

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE Le Maire à :**

- ***adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements des données personnelles***
- ***signer la convention relative à ladite mission***
- ***signer tout document s'y afférant***
- ***désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité***

## **2024-32) Domaines de compétences par thèmes (8.5) - Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité**

La vie locale dans nos territoires repose sur de multiples acteurs, à commencer par le tissu associatif, avec lesquels les collectivités, outre développer de nombreux services publics de proximité, ont noué des partenariats solides, confortant sa vitalité mais également un maillage de solidarités indispensable à notre cohésion sociale et territoriale.

Il importe par ailleurs de rappeler que les collectivités sont dans l'obligation, à la différence de l'Etat, de voter des budgets à l'équilibre, et représentent moins de 8% de la dette publique - moins de 1,5% pour les Départements-, une proportion stable depuis une trentaine d'années, quand elles assument plus des deux tiers de l'investissement public et, à ce titre, contribuent fortement à la vitalité du tissu économique, c'est-à-dire à l'activité mais également à l'emploi, autant qu'à l'indispensable transition écologique.

La nouvelle Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation indiquait, le 5 octobre dernier, en cohérence avec le principe constitutionnel de libre administration, « on ne peut pas toucher aux finances des collectivités sans elles ». Le 8, celle-ci, ainsi que le Ministre chargé du budget et des comptes publics, annonçaient, sans concertation et pour reprendre les termes du Président du Comité des Finances Locales, « une ponction sans précédent sur une seule année » sur leurs budgets à l'avant-veille de la présentation du projet de loi de finances pour 2025 pour contribuer au redressement de la situation budgétaire tout particulièrement dégradée de l'Etat.

Alors même que les observateurs, de la Cour des Comptes à la Direction générale des collectivités locales en passant par le service des études de la Banque postale et l'Observatoire

des finances et de la gestion publique locale, sans oublier l'adoption d'une motion d'alerte et de soutien par l'Association des Maires Ruraux de France, sont unanimes quant à leur situation budgétaire d'ores et déjà dégradée sous l'effet de dépenses imposées et de recettes amputées du fait notamment de la crise de l'immobilier, plus de 40% de cette « ponction » serait opérée sur les Départements. Ainsi, se cumuleraient gel de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée transférée et reprise de sa dynamique par l'Etat, prélèvement sur les recettes de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 2%, augmentation des cotisations retraites, effondrement du « fonds vert », amputation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, sans oublier prise en charge sans compensation de revalorisations salariales dans les secteurs sanitaire, social et médico-social (« Ségur pour tous »), entre autres.

Considérant que les Départements sont garants des solidarités humaines et territoriales et représentent souvent, avec les communes et intercommunalités, le dernier service public de proximité, tout particulièrement dans la ruralité ;

Considérant que les Départements assument d'ores et déjà un reste-à-charge de l'ordre de 10 milliards d'euros par an -100 millions pour le Département de Meurthe-et-Moselle- au titre des allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire la différence entre les moyens transférés par l'Etat pour assumer l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active et la réalité des budgets devant être mobilisés, illustrant les efforts d'ores et déjà consentis ;

Considérant que plus des quatre cinquièmes des Départements pourraient se trouver dans une situation budgétaire critique au cours de l'année à venir sous l'effet des mesures envisagées à travers le projet de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

Considérant qu'une telle situation aurait des effets délétères en imposant remise en cause de la gratuité des transports scolaires, augmentation de la tarification dans les cantines, dégradation de l'entretien de nos routes, réduction de la présence humaine auprès de nos aînés en perte d'autonomie, incapacité à accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la légitime revalorisation des salaires pour restaurer l'attractivité des métiers du lien, suspension du dispositif d'appui aux territoires qui soutient les projets des communes, intercommunalités et associations, fermeture de sites, report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises à travers l'ensemble du territoire...

Considérant qu'un tel démantèlement du service public de proximité est inacceptable ;  
Par cette motion, nous, élus de la Commune de BOUVRON :

-alertons le Gouvernement et le Parlement quant aux conséquences délétères pour la vie locale des mesures envisagées à travers les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 à l'encontre des collectivités et tout particulièrement des Départements ;

-rappelons que les collectivités et notamment les Départements ont noué des partenariats solides avec une extraordinaire diversité d'acteurs qui font vivre nos territoires et se trouveraient mis en danger ;

-réaffirmons, indépendamment de toute considération partisane, notre attachement au service public de proximité qui se trouve aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitants et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Limitation de vitesse Chemin de la Charmotte**

Le problème de la vitesse sur le Chemin de la Charmotte a été évoqué. Le Conseil trouve en majorité que cela n'est pas nécessaire car la vitesse est diminuée naturellement avec les tracteurs et piétons l'empruntant.

- **Installation décoration de Noël**

Le Conseil Municipal installera les décorations de Noël les 25 -26-27 et 28/11 à 13h

- **Vœux du Maire**

La cérémonie de vœux aura lieu le vendredi 3 janvier 2025 à 19h en Mairie

- **PLUiH question des toits terrasse**

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLUiH, une commune a demandé de n'autoriser en zone UB les toitures terrasses qu'à condition qu'elles donnent sur l'arrière du terrain. Dans un souci d'égalité de traitement, cette possibilité est ouverte à toutes les Communes membres.

Le Conseil Municipal souhaite également que les toitures terrasses donnent sur l'arrière du terrain.

- **Marché de Noël**

Le périscolaire du RPI de Laneuveville, Bouvron et Lucey organise le 20 décembre à la salle Simonin de Lucey un marché de Noël.

Une réunion sur le bilan des comptes de l'Association « la Clé des Champs » sera prévue en décembre.

- **Changement des radiateurs du logement communal**

Un devis pour a été présenté et un deuxième est en attente.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité le 21 novembre 2024.*